

FICHE : ANALYSE DES RISQUES

L'analyse des risques :

le risque d'incendie, notamment les facteurs de risques suivants :

- 1) la probabilité de la présence simultanée
 - d'un combustible
 - d'un comburant
 - d'une source d'ignition
- 2) les facteurs
 - des équipements de travail
 - des substances utilisées
 - des procédés
 - et leurs interactions éventuelles
- 3) la nature des activités
- 4) la taille de l'entreprise / l'établissement
- 5) le nombre maximal de travailleurs / autres personnes présentes
- 6) les risques spécifiques à la présence de certains groupes de personnes
- 7) les locaux
 - leurs emplacements
 - leurs destinations
- 8) la présence de plusieurs entreprises / institutions dans un même lieu de travail / un lieu de travail adjacent
- 9) des travaux effectués par des entreprises extérieures

l'employeur détermine

- les scénarios probables
- l'étendue des conséquences

mise à jour de l'analyse des risques

- régulièrement
- et chaque fois les risques d'incendie changent

Les mesures de prévention :

sur base de l'analyse des risques, l'employeur prend des mesures de prévention pour :

- 1) prévenir l'incendie
- 2) assurer la sécurité
et si nécessaire l'évacuation rapide
- 3) combattre tout début d'incendie
- 4) atténuer les effets nuisibles d'un incendie
- 5) faciliter l'intervention des services de secours publics

Avis :

soumettre pour avis au Comité

- les résultats de l'analyse des risques
- les mesures de prévention

Evaluation du système dynamique de gestion des risques :

l'employeur tient compte

- des résultats des exercices d'évacuation
- de l'expérience acquise
 - lors d'incendies survenus précédemment
 - lors des incidents pouvant conduire à un incendie

Plus d'info :

- L'AR du 28 mars 2014 relatif à la prévention de l'incendie sur les lieux de travail
- L'AR du 27 mars 1998 relatif à la politique du bien-être
- Le guide "Risques d'incendie ou d'explosion" de la série stratégie SOBANE